



Plaintes abusive et provocation en permanence

Par **lina**, le **02/07/2011** à **00:37**

Bonjour

Que puis-je faire pour les plaintes mensongères contre moi ? car plus je ne dis rien et plus ça empire. Que puis-je faire s'il vous plaît car je n'ai pas envie d'être en tord ?

Cordialement

Par **wolfram**, le **08/07/2011** à **12:26**

Vous parlez de plaintes abusives, mais comment ont-elles été formulées ?

Avez-vous été convoqué et entendu pour avoir été mis en cause au sujet de ces plaintes ?

Théoriquement, si les plaintes sont mensongères, faites à une autorité de police ou de justice ayant le pouvoir de vous sanctionner ou de donner suite à ces plaintes, vous pouvez à votre tour porter plainte en dénonciation calomnieuse.

Souvent les autorités de police vous refusent de prendre votre plainte et même si vous faites directement plainte au procureur de la République, celui-ci en finale la classe sans suite.

Une première mesure est d'aller à la police ou à la Gendarmerie et d'enregistrer une main courante dans laquelle vous décrivez les plaintes énoncées contre vous et déclarez en quoi

elles sont mensongères. Prouvez le si vous en avez la possibilité. Mais sachez que ce n'est qu'une déclaration qui n'aura pas d'autre effet que de prendre date.

Prenez note au fur et à mesure des événements des faits afin de pouvoir les restituer si la nécessité s'en fait sentir.

La personne qui vous accuse vous calomnie-t-elle en public ??

Bon courage.

Michel

Par **mimi493**, le **08/07/2011 à 15:36**

La main courante ne sert strictement à rien

Par **wolfram**, le **20/07/2011 à 11:36**

Si, la main courante est utile pour prendre date

On peut ultérieurement s'y référer dans une plainte de plus grande importance. Par ex pour pressions graves et répétées ou détériorations multiples